

Référent certiphyto : M. ROLLAIS Michel

Tel : 02.41.63.92.83



COMMENT RENOUVELER SON CERTIPHYTO ?

Région des Pays de la Loire

Chaque professionnel qui dans son activité, manipule, utilise, vend ou conseille des produits phytopharmaceutiques doit être titulaire du Certiphyto correspondant à son activité. Ce certificat, obligatoire depuis le 26 novembre 2015, atteste que son propriétaire est en mesure d'utiliser ces produits dans le respect de l'environnement et de préservation de sa santé et de celle des consommateurs (décret N° 2011-1325 du 18 octobre 2011).

Les premiers certificats édités pour les exploitants agricoles et leurs salariés étaient valables pendant 10 ans et arrivent donc à échéance à partir de fin 2019.

Les délais réglementaires nécessaires à la réalisation de la formation de renouvellement et à sa validation administrative impliquent une anticipation forte pour leur renouvellement.

Δ ! Attention, le renouvellement ne peut s'opérer que dans la catégorie d'origine du Certiphyto initial.

Renouveler son Certiphyto par une formation Certiphyto

Les étapes du renouvellement du Certiphyto

- S'inscrire auprès d'un organisme de formation habilité. Penser à anticiper cette inscription (période, place disponible)
- Passer la formation de renouvellement (1 jour pour la catégorie : décideur, opérateur ou vente ou 2 jours pour la catégorie conseil)
ou
- Passer le test QCM d'1 h 30 en salle (si vous avez suffisamment de connaissances).

Δ Attention un échec au test dirige le candidat vers la formation, obligatoirement de 2 jours.

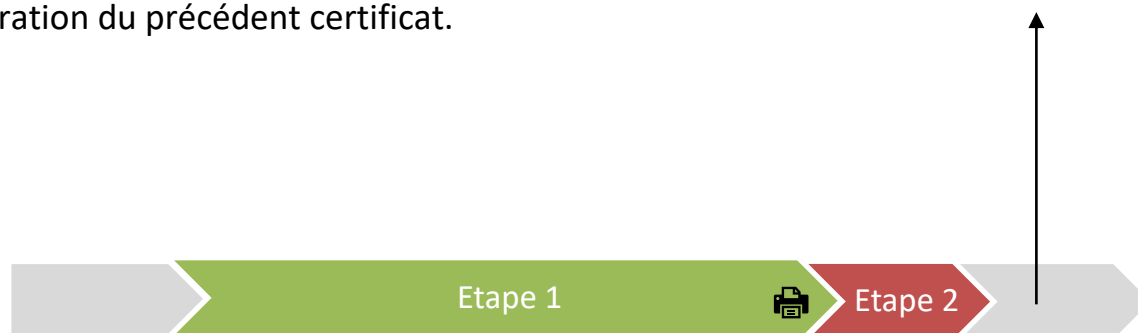
- Faire les démarches en ligne sur l'application service-public.fr
- Attention : l'attestation de formation de renouvellement et de test ne sont valables que 6 mois pour la délivrance du certificat.

Le renouvellement (formation/test + inscription en ligne sur service-public.fr) doit donc être réalisé entre 3 et 9 mois avant la fin de validité du certificat en cours.

Formations Certiphyto : à faire dans les 3 à 9 mois précédant l'échéance

Règlementairement, la demande de validation administrative de renouvellement du certificat doit être effectuée 3 mois avant expiration du précédent certificat.

Echéance de validité du précédent Certiphyto



3 à 9 mois avant l'échéance du Certiphyto Suivre une formation Certiphyto d'une durée de 7 heures


Scanner l'attestation de stage

Au plus tard 3 mois avant l'échéance du certiphyto
Faire sa demande de Renouvellement sur Service-public.fr

Vérifier vos échéances individuelles en ligne avec sur le site de la DRAAF
[http://draaf.pays-de-la-loire.agriculture.gouv.fr/Le certificat-individuel-pour-1,244](http://draaf.pays-de-la-loire.agriculture.gouv.fr/Le%20certificat-individuel-pour-1,244)
 où vous trouverez un calculateur de période possible de formation Certiphyto.

